Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID: 029-242900710-20230629-202306_FL75_42-DE

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 29 JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – rue de Briscoul – 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

<u>Présents</u>: ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michele, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

<u>Représentés</u>: BERGOUGNOUX Flore (Pouvoir à ALAIN Jacques), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à KEREZEON Gilles), PERON Sophie (Pouvoir à LE BERRE Hélène), PICHON Franck (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à PORS Olivier)

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : BERRIVIN Annie

Date de convocation et de transmission : 22 Juin 2023

Membres en exercice : 35 Présents/représentés : 34

Votants: 34- dont « pour »: 34

- dont « contre » : 0 - dont abstention : 0

<u>Objet 4-2</u>: Equipements Communautaires- Demandes de subvention : remplacement des projecteurs et de consoles à la Salle Avel Dro de PLOZEVET

Le Vice-Président délégué, Jacques CARIOU, informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a prévu de remplacer les 24 projecteurs et les 2 consoles de pilotage de la salle communautaire d'Avel Dro à PLOZEVET.

Le projet global est chiffré à 36 708,32 € HT soit 44 050 € TTC.

Dans ce cadre, la Région et le Centre National de la Musique (CNM) peuvent aider financièrement ces travaux.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID: 029-242900710-20230629-202306_FL75_42-DE

Tél. 02 98 54 49 04

Pour des raisons d'optimisation de gestion des subventions et de délais de versements de ces dernières, les financeurs préconisent la réalisation des travaux en une seule tranche.

La Région pourrait ainsi financer le projet à hauteur de 20% de la dépense HT soit 7 341,66€ Le CNM pourrait ainsi financer le projet à hauteur de 50% de la dépense HT soit 18 354.16€

Sur proposition du Vice-Président délégué, Jacques CARIOU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la Présidente à solliciter les subventions pour ces travaux auprès de la Région, du Centre National de la Musique et du Département.
- Valide la faisabilité des travaux en une seule tranche sur les crédits inscrits au budget 2023 pour une dépense estimée à 44 100 € TTC.

La Présidente,

Josiane KERLOCH.